

**ESPACES PUBLICS**

Rénovation de parkings souterrains des Cités

Participation de 300 000 € à l'O.P.H.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de son nouveau plan de stationnement, qui a notamment conduit à l'extension phasée des secteurs payants, la Ville d'Ivry a également pointé la nécessité de favoriser en parallèle le stationnement résidentiel dans les parkings en ouvrage (ou en surface mais à l'intérieur des cités) afin de libérer de la place en surface sur l'espace public, dédiée au stationnement des visiteurs ou encore à d'autres usages et/ou modes de déplacement.

Ainsi, une démarche a été engagée avec l'OPH<sup>1</sup>, détenteur d'une réserve de capacité dans ses parkings nécessitant cependant, pour inciter les ivryens (locataires et si cela est possible extérieurs) à y stationner, des actions en termes de :

- politique tarifaire attractive. En effet, si le tarif du stationnement « en ouvrage » est de fait plus élevé que sur le domaine public puisque l'utilisateur dispose d'une place réservée<sup>2</sup>, le *delta* ne doit pas être trop élevé pour que le stationnement souterrain (ou interne aux cités) soit réellement attractif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Office a mis en place de nouveaux tarifs correspondant à une baisse de loyer des places auparavant les plus coûteuses et à une homogénéisation des tarifs rendant l'offre plus lisible<sup>3</sup>. De fait, la baisse tarifaire a conduit à une diminution de la vacance, qu'est venue renforcer la mise en place de nouveaux secteurs de stationnement payant en surface (donnée issue des 1<sup>ers</sup> éléments de bilan sur le stationnement payant),
- travaux de réfection (éclairage, peinture, contrôle d'accès, signalétique, serrurerie et maçonnerie) dans les parkings « vétustes » dont l'état génère un sentiment d'insécurité.

Sur ce dernier point, l'Office a choisi de travailler sur un premier secteur de 6 parkings afin de phaser l'investissement. Les parkings ont été sélectionnés de la manière suivante :

- ceux des cités du quartier d'Ivry Port où le stationnement payant sur voie publique a été étendu en novembre dernier : Fauconnières, Chevaleret, Vanzuppe et Orme au Chat,
- ceux des cités Lénine et ILN Casanova, objets de nombreuses demandes des locataires liées à divers problèmes (amiante pour le parking Lénine, effractions répétées, ...) freinant l'occupation des parkings.

L'Office a fait le choix de limiter au maximum les travaux pour des raisons budgétaires (compte-tenu de l'ampleur des volumes à traiter), notons cependant le choix d'un système de contrôle d'accès très perfectionné (relié à Internet), la fiabilité de ce dispositif étant un critère décisif pour un éventuel locataire de parking.

<sup>1</sup> Elle est poursuivie avec les autres acteurs du logement social présents sur la Commune.

<sup>2</sup> Ce qui pour mémoire est impossible sur le domaine public sauf cas particuliers de certaines catégories d'utilisateurs (personnes handicapées par exemple) mais non individualisés.

<sup>3</sup> 30 €/mois hors charges et taxe d'habitation pour les locataires, 36 €/mois hors charges et taxe d'habitation pour les extérieurs

Pour ces 6 parkings, le montant prévisionnel hors taxe des travaux est le suivant :

- 795 000 € de rénovation dont 117 000 € d'honoraires,
- 355 000 € de désamiantage du parking Lénine,
- 145 000 € de contrôle d'accès.

Pour 2008, l'Office a programmé les travaux :

- du parking Lénine ; compte-tenu de la présence d'amiante et du grand mécontentement des locataires lié au vandalisme sur les véhicules,
- du parking Vanzuppe (incluant notamment la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès) car cela permettrait de récupérer des badges « keypass » (actuel système de contrôle d'accès des parkings de l'Office) en nombre suffisant pour les autres parkings car aujourd'hui l'Office est en rupture de stock, le fournisseur ayant cessé de les fabriquer.

La suite de la programmation pourrait être la suivante :

- 2009 : travaux des parkings ILN Casanova et Fauconnières,
- 2010 : travaux des parkings Chevaleret et Orme au Chat.

Compte-tenu de l'interaction forte entre ces mesures et la politique municipale globale de stationnement, il est cohérent que la Ville participe à l'effort financier correspondant pour l'année 2008, à hauteur de 49 % compte-tenu du problème d'amiante.

Je vous propose donc de verser à l'OPH une participation de 300 000 €.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **ESPACES PUBLICS**

Rénovation de parkings souterrains des Cités

Participation de 300 000 € à l'O.P.H.

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L.312-2-1,

vu sa délibération du 21 septembre 2006 relative à l'extension du stationnement payant,

considérant que la politique de stationnement sur voie publique doit s'accompagner de mesures favorisant le stationnement résidentiel à l'intérieur des parcelles (en ouvrage ou aérien) afin de désengorger le domaine public, et que l'une d'elles consiste à offrir aux utilisateurs un bon niveau de qualité de service,

considérant que l'OPH dispose dans ses parkings d'une réserve de capacité dont il convient d'améliorer l'attractivité,

considérant le phasage proposé par l'OPH pour les travaux de rénovation de ses parkings,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1** : DECIDE de verser à l'OPH une participation de 300 000 € lui permettant de financer des travaux de rénovation et d'amélioration de la qualité de service des parkings des cités Lénine et Vanzuppe.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2008